

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE MURAT (CANTAL)**

Séance du 20 octobre 2022

REPUBLIQUE FRANCAISE	L'an deux mille vingt-deux le Vingt du Mois d'Octobre	
DEPARTEMENT du CANTAL	A 20 heures et trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune de MURAT, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle d'honneur de la Mairie, sous la présidence de Monsieur Gilles CHABRIER, Maire.	
Nombre de membres		
	En	Qui ont pris
Afférents au Conseil municipal	exercice	part à la délibération
23	23	20
<hr/>		
Date de la convocation : 05 octobre 2022		
Date d'affichage : 05 octobre 2022		
Vote : Pour : 20		
Contre : 0		
Abstention : 0		
	Présents : Robert PISSAVY, Christian PICHOT-DUCLOS, Magali CRAUSER, Gilles CHABRIER, Christian GRAS, Danielle ROLLAND, Annie COUDERC, Véronique BOREL, Renaud BOUTOUTE, Roland VIDAL, Pierrick ROCHE, Eric TUPHE, Jean BOUCHER, Félix ROCHE, Flore COUTURE, Emmanuelle LAMBERT-DELHOMME.	
	Présents par procuration : Laurent SAIGNIE donne pouvoir à Véronique BOREL, Pierre JUILLARD donne pouvoir à Gilles CHABRIER, Françoise ALRIQ donne pouvoir à Jean BOUCHER, Dimitri OCTAVIE donne pouvoir à Christian PICHOT-DUCLOS	
	Absent : Béatrice CHEVALLET, Béatrice THOMAS, Alain BARRES.	
	Secrétaire de Séance : Pierrick ROCHE	

OBJET : Renouvellement de buts au stade de la Croix-Jolie

Demande de subvention au titre des « EQUIPEMENTS SPORTIFS » auprès du Conseil Régional Auvergne-Rhône-Alpes

Mairie rappelle le projet ambitieux pour la création d'une nouvelle aire sportive au cœur du parc de la Croix-Jolie. Celle-ci se situera idéalement en bordure de notre complexe piscine-gymnase-stade et à moins de 500m de tous les établissements scolaires.

Dans cette dynamique il est aussi nécessaire de renouveler les infrastructures existantes, en particulier les buts du stade qui sont vieillissants, endommagés et non conformes à la pratique fédérale.

Le projet consiste à remplacer la paire de buts du jeu à 11 ainsi qu'un but transposable multidirectionnel pour rendre le stade conforme à la pratique fédérale pour l'association locale (Union Sportive Murataise) et supprimer les risques de sécurité des buts actuels.

RF Sous préfecture de Saint Flour
Contrôle de légalité Date de réception de l'AR: 24/10/2022 015-200071702-20221020-DE_2022_107-DE

Monsieur le Maire indique le plan de financement de l'opération :

PLAN DE FINANCEMENT				
Dépenses	en euros	Recettes	en euros	Statut Recettes
Paire de butts à 11	5 270.00	Région Auvergne-Rhône-Alpes	2 000.00 €	Demande
1 but transportable	4 368.00	Autofinancement	7 638.00 €	
Totaux	9 638.00 €	Totaux	9 638.00 €	

LE CONSEIL MUNICIPAL,
APRES EN AVOIR DELIBERE

- **SOLLICITE** une subvention de 2 000.00 € auprès Conseil Régional Auvergne-Rhône-Alpes au titre du soutien aux équipements sportifs de proximité.
- **DIT** que les travaux n'ont commencé.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tous documents nécessaires

AU REGISTRE SONT LES SIGNATURES

POUR COPIE CERTIFIEE CONFORME

Le Maire,



Gilles CHABRIER

Cet extrait de délibération sera affiché en mairie pendant un mois (application de l'art.2-III du décret n°2006-1657). Il pourra également être consulté sur le site internet de la commune à l'adresse Web suivante: www.murat.fr

RF Sous préfecture de Saint Flour
Contrôle de légalité Date de réception de l'AR: 24/10/2022 015-200071702-20221020-DE_2022_107-DE